

## Fiche Technique Santé-Sécurité de Praxair

### 1. Identification du produit et de l'entreprise


<b>Nom du produit :</b> Méthanol	<b>Appellation commerciale :</b> Méthanol
<b>Usage du produit :</b> Plusieurs	
<b>Nom chimique :</b> Méthanol	<b>Synonymes :</b> Alcool méthylique, carbinol, esprit de bois, alcool de bois, méthylène.
<b>Formule chimique :</b> CH <sub>3</sub> OH	<b>Famille chimique :</b> Alcools
<b>N° de téléphone :</b> Urgence : * 1 800 363-0042	<b>Fournisseur /Fabricant :</b> Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (ON) L5B 1M2 <b>N° de téléphone :</b> (905) 803-1600 <b>N° de télécopieur :</b> (905) 803-1682

\* Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.


### 2. Composition et renseignements sur les ingrédients

INGRÉDIENTS	% (VOL)	Numéro de CAS	LD <sub>50</sub> (Espèces & voies)	LC <sub>50</sub> (Rat, 4 h)	TLV-TWA (ACGIH)
Méthanol	100	67-56-1	5 628 mg/kg (voie orale)	64 000 ppm	200 ppm

### 3. Identification des risques



#### Vue d'ensemble des urgences



**DANGER !** Liquide toxique et inflammable. Forme des mélanges explosifs avec l'air. Peut être mortel ou causer la cécité si ingéré. Nocif ou mortel si inhalé ou absorbé par la peau. Peut causer des étourdissements et de la somnolence. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome.

**VOIES D'EXPOSITION :** Inhalation. Absorption, Absorption cutanée. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

#### EFFETS D'UNE SUREXPOSITION SIMPLE (AIGUË) :

**INHALATION :** Étourdissements, somnolence et troubles de la vision, picotements, engourdissement et douleur fulgurante dans les mains et les avant-bras.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Un contact cutané prolongé peut provoquer des rougeurs et une délipidation de la peau. Valeur TLV-STEL : 250 ppm (ACGIH, OSHA).

**ABSORPTION CUTANÉE :** Un contact cutané prolongé ou étendu avec le liquide peut provoquer l'absorption d'une quantité nocive de produit.

**INGESTION :** Nausées, douleurs abdominales, vomissements, maux de tête, étourdissements, essoufflement, faiblesse, fatigue, crampes dans les jambes, agitation, confusion, démarche titubante, troubles de la vision, somnolence, coma et décès. Il peut s'écouler plusieurs heures entre l'ingestion du

méthanol et l'apparition des signes et symptômes. Les effets observés sont en partie attribuables à une acidose et à un œdème cérébral. Les effets sur la vision comprennent notamment les suivants : vision trouble, diplopie, modification de la perception des couleurs, restriction du champ de vision et cécité complète. L'ingestion d'une quantité modérée de méthanol peut également provoquer une acidose métabolique. Les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 48 heures plus tard. Chez la plupart des adultes, une dose variant entre 60 et 200 ml est mortelle. L'ingestion de seulement 10 ml suffit pour causer la cécité. Lors d'une surdose massive, on signale des lésions au foie, aux reins et au muscle cardiaque.

**CONTACT AVEC LES YEUX:** Le liquide peut provoquer de légères rougeurs et une enflure de la conjonctive, accompagnées de lésions superficielles transitoires de la cornée.

#### EFFETS DE LA SUREXPOSITION RÉPÉTÉE (CHRONIQUE) :

Non disponible.

#### AUTRES EFFETS D'UNE SUREXPOSITION :

Aucune donnée connue.

#### CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION :

En raison de ses propriétés délipidantes, le méthanol peut aggraver un état cutané déclaré, p. ex. l'eczéma. En raison des risques qu'il présente pour le foie et les reins, ce produit peut exacerber une maladie hépatique et(ou) rénale déclarée.

#### DONNÉES DE LABORATOIRE SIGNIFICATIVES SUR LES DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTÉ HUMAINE :

Aucune donnée actuellement connue.

#### CANCÉROGÉNICITÉ :

Non considéré comme cancérogène par l'OSHA, le NTP ou le CIRC.

### 4. Premiers soins

#### INHALATION :

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, on peut administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin.

#### CONTACT AVEC LA PEAU :

Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau à fond avec de l'eau.

#### INGESTION :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, sauf indication contraire de la part du personnel médical. Ne rien faire avaler à la victime si elle est inconsciente. Desserrer les vêtements, p. ex. col, cravate, ceinture, etc. Appeler immédiatement un médecin.

#### CONTACT AVEC LES YEUX :

Vérifier si la victime porte des lentilles cornéennes et les enlever le cas échéant. En cas de contact, laver immédiatement les yeux avec une quantité abondante d'eau pendant au moins 15 minutes. On peut utiliser de l'eau froide. Appeler un médecin.

#### NOTES AU MÉDECIN :

*Des troubles de la vision, jumelés à une acidose métabolique et à la présence d'acide formique dans l'urine, sont les signes d'une intoxication au méthanol. L'administration thérapeutique d'éthanol (10 ml à l'heure) par intraveineuse favorise l'oxydation et réduit la formation de métabolites de méthanol. L'acidose doit être traitée par administration de bicarbonate de sodium par intraveineuse, et l'élimination du méthanol peut être accélérée par hémodialyse, s'il y a lieu.*

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**INFLAMMABLE :** Oui.

**SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS ?** Forme des mélanges explosifs avec l'air et les agents comburants. Peut s'enflammer en présence d'une flamme ou d'étincelles.

**POINT D'ÉCLAIR :** 11,1 °C (52 °F) vase clos (TAG.)  
(Méthode d'essai)

**TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION :** 385 °C (725 °F)

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR , % en volume :**

**SEUIL MINIMAL :** 6

**SEUIL MAXIMAL :** 36,5

#### MOYENS D'EXTINCTION :

Le CO<sub>2</sub>, les poudres chimiques et la mousse. L'eau peut se révéler inefficace. Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour réduire les vapeurs inflammables.

**TECHNIQUES PARTICULIÈRES DE L'EXTINCTION :****DANGER !**

Évacuer tout le personnel de la zone de danger. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau pulvérisée de plus loin possible en prenant soin de ne pas éteindre les flammes. Retirer les sources d'incendie s'il n'y a pas de danger. Si les flammes sont accidentellement éteintes, il y a des risques de réinflammation explosive; par conséquent, il faut prendre des mesures appropriées, p. ex. une évacuation totale. Se rapprocher en faisant preuve d'une extrême prudence. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Arrêter le débit de gaz s'il n'y a pas de danger tout en continuant la pulvérisation d'eau. Retirer tous les contenants de la zone d'incendie si cela ne présente aucun danger. Laisser le feu brûler.

**RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :**

Liquide inflammable. Forme des mélanges explosifs dans l'air et en présence d'agents comburants. Le contenant peut exploser sous l'effet de la chaleur de l'incendie. Ne pas éteindre les flammes à cause des risques de réinflammation explosive. Les vapeurs qui se dégagent de ce produit peuvent voyager ou être déplacées par les courants d'air et être enflammées par les lampes-témoins, d'autres flammes, la cigarette, les étincelles, les réchauffeurs, l'équipement électrique, les décharges électriques ou les sources d'inflammation éloignées du point de manutention du produit. Des vapeurs explosives peuvent persister dans l'atmosphère. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif à cet effet avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à des températures supérieures à 52°C. Brûle en produisant une flamme presque invisible.

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :**

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et eau.

**SENSIBILITÉ AUX CHOCS :**

Éviter de heurter les contenants.

**SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :**

Possible.

**6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels****MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENT OU DE DÉVERSEMENT :****DANGER !**

Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Forme des mélanges explosifs avec l'air. Porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection lorsque requis. Retirer toute source d'inflammation s'il n'y a pas de danger. Réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Aérer l'endroit où se trouve la fuite ou transporter le contenant qui fuit dans un endroit bien aéré. Des vapeurs inflammables peuvent se répandre à partir de la fuite. Avant d'entrer, vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié, particulièrement dans les espaces clos. Recouvrir d'absorbant ou rincer avec de l'eau. Éviter les ruissellements.

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :**

Empêcher les résidus de contaminer les environs. Tenir le personnel éloigné. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement selon les exigences environnementales et conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. Au besoin, appeler votre fournisseur local pour obtenir de l'aide.

**7. Manutention et entreposage****PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE :**

**DANGER :** Liquide volatile inflammable. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Mettre l'équipement à la terre. N'utiliser que des outils anti-étincelles et de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Entreposer et utiliser en assurant une ventilation adéquate en tout temps. Des douches d'urgence et des douches oculaires doivent être immédiatement accessibles. Peut être mortel ou causer la cécité si ingéré. Ne pas laisser le contenant ouvert.

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION :**

Les atmosphères de gaz de haut fourneau produites par l'utilisation du méthanol et de l'azote sont similaires à celles des gaz endothermiques car elles ont une forte teneur en monoxyde de carbone, en hydrogène et en azote. Le monoxyde de carbone est toxique puisqu'il présente une valeur TLV-TWA de 50 ppm (ACGIH) dans l'air. Le monoxyde de carbone inflammable et l'hydrogène hautement inflammable forment des mélanges explosifs avec l'air. Puisque ces atmosphères ne renferment pas d'oxygène, elles ne permettent pas d'entretenir la vie. Par conséquent, il est impératif que les atmosphères usées soient brûlées et acheminées vers un endroit sécuritaire.

**AUTRES CONDITIONS DANGEREUSES DE MANUTENTION, D'ENTREPOSAGE ET D'UTILISATION :**

**Liquide volatile extrêmement inflammable.** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Des douches d'urgence et des douches oculaires doivent être immédiatement accessibles. N'utiliser que dans un circuit fermé seulement. N'utiliser que des outils anti-étincelles et de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. **Forme des mélanges explosifs avec l'air.** Relier à la masse toutes les pièces d'équipement. Entreposer et utiliser en assurant une ventilation adéquate en tout temps. Fermer le robinet après chaque utilisation; garder le robinet fermé même lorsque la bouteille est vide. **Éviter toute inversion de débit.** Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Installer un clapet de non-retour ou autre dispositif de protection sur toute canalisation ou conduite reliée à la bouteille. **Lors du retour de la bouteille au fournisseur,** s'assurer que le robinet est fermé, puis installer une soupape. **Ne jamais travailler sur un circuit sous pression.** En cas de fuite, fermer le

robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement, en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. **Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé à un endroit où elle peut faire partie d'un circuit électrique.**

## 8. Contrôles techniques lors de l'exposition / Protection individuelle

### AÉRATION /CONTRÔLES TECHNIQUES :

**VENTILATION LOCALE** :L'utilisation d'un système local antidéflagrant est acceptable. Voir la section SPÉCIALE.

**MÉCANIQUE (générale)** :Inadéquate. Voir la section SPÉCIALE.

**SPÉCIALE** : N'utiliser que dans un circuit fermé seulement.. Utiliser un système de ventilation local pour maintenir l'exposition en deça des limites établies.

**AUTRES** : Voir la section SPÉCIALE.

### PROTECTION INDIVIDUELLE :

**PROTECTION RESPIRATOIRE** : Porter des appareils respiratoires pour les vapeurs ou aérosols avec de l'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil de concentration (TLV). Choisir en conformité avec les directives et règlements provinciaux. Le choix doit être en fonction de la norme CSA Z94.4-93 courante, "Choix, entretien et utilisation des appareils respiratoires". Les appareils respiratoires doivent être conformes à la MSHA et la NIOSH.

**PROTECTION DE LA PEAU** : Porter des gants de travail pour la manutention des bouteilles. Gants en nitrile.

**PROTECTION DES YEUX** : Porter des lunettes de sécurité pour manipuler les bouteilles. Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3-M1982, "Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie", et les directives et règlements provinciaux.

**AUTRES PROTECTIONS** : Des chaussures à support métatarsien pour la manutention des bouteilles. Des vêtements de protection lorsque requis. Des pantalons sans revers doivent être portés à l'extérieur des chaussures. Choisir en conformité avec la norme CSA Z195-09, "Chaussures de protection", et les directives et règlements provinciaux.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Liquide	<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	-97,7 °C (-143,9 °F).	<b>pH :</b>	Sans objet.
<b>POINT D'ÉBULLITION :</b>	64,66 °C (148,4 °F)	<b>TENSION DE VAPEUR :</b>	17,1 kPa (à 20 °C).	<b>POIDS MOLÉCULAIRE :</b>	32,04 g/mole.
<b>DENSITÉ RELATIVE :</b> Eau = 1	0,79	<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU :</b>	Complète.		
<b>DENSITÉ RELATIVE :</b> VAPEUR (air = 1)	1,11	<b>VITESSE D'ÉVAPORATION (Acétate butylique = 1) :</b>	>1 par rapport à l'acétate butylique = 1).	<b>COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE :</b>	Sans objet.
<b>DENSITÉ DE VAPEUR :</b>	Non disponible	<b>MATIÈRES VOLATILES % EN VOLUME :</b>	100 % (v/v).	<b>SEUIL D'ODEUR :</b>	Non disponible.
<b>APPARENCE ET ODEUR :</b>	Incolore. Odeur : semblable à celle de l'alcool.				

### 10. Stabilité et réactivité

<b>STABILITÉ :</b>	Le produit est stable.
<b>CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE :</b>	Aucune.
<b>INCOMPATIBILITÉ (matériaux à éviter) :</b>	Acides, métaux alcalins, halogènes, composés halogénés, agents comburants, plomb et ses alliages, magnésium et VITON (élastomère fluorocarboné). (VITON est une marque déposée de E. I. duPont de Nemours & Co. Inc.)
<b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :</b>	La décomposition thermique ou la combustion peut produire du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.
<b>POLYMÉRISATION DANGEREUSE :</b>	Ne se produira pas.
<b>CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :</b>	Aucune.

### 11. Renseignements toxicologiques

Voir la section 3.

### 12. Renseignements écologiques

Aucun effet nocif prévu sur l'environnement. Ce produit n'est pas considéré comme un produit chimique de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone. Ce produit n'est pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD.

### 13. Renseignements relatifs à l'élimination des déchets

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :** Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner la bouteille au fournisseur.

### 14. Renseignements relatifs à l'expédition

**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE TMD/IMO :** Méthanol

<b>CLASSE DE DANGER :</b>	CLASSE 3 (6.1), GE II, liquide inflammable et Matière toxique.	<b>N° D'IDENTIFICATION :</b> UN1230	<b>QUANTITÉ DE PRODUIT À DÉCLARER (QPD):</b>	200 Litres
---------------------------	--	-------------------------------------	--	------------

**ÉTIQUETTE(S) D'EXPÉDITION :** Liquide inflammable. Matière toxique

**PLAQUE (si exigée) :** Liquide inflammable.

#### CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION :

Les bouteilles doivent être transportées de façon sécuritaire dans un véhicule bien aéré. Les bouteilles transportées dans le compartiment fermé et non aéré d'un véhicule peuvent présenter un grave danger pour la sécurité.

### 15. Respect de la réglementation

Les exigences des autorités réglementaires suivantes peuvent s'appliquer à ce produit. Ces exigences ne sont pas toutes indiquées. Les utilisateurs de ce produit assument à eux seuls la responsabilité de se conformer à l'ensemble des règlements fédéral, provinciaux et locaux qui s'appliquent.

#### LIS (Canada)

#### SIMDUT (Canada)

Ce produit est consigné dans la liste intérieure des substances (LIS).  
 CLASSE B-2 : Liquide inflammable dont le point d'éclair est inférieur à 37,8 °C (100 °F).  
 CLASSE D-1A : Matière causant immédiatement de graves effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).  
 CLASSE D-2A : Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).  
 CLASSE D-2B : Matière causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

#### Réglementations Internationales

<b>EINECS</b>	Non disponible.
<b>DSCL (CEE)</b>	R11 – Hautement inflammable. R23/25 – Toxique si inhalé et ingéré.
<b>Listes internationales</b>	Aucun produit n'a été trouvé.

**16. Autres renseignements****MÉLANGES :**

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liquéfiés sont mélangés, leurs propriétés dangereuses peuvent se combiner et créer d'autres dangers imprévus. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes au moment de faire l'évaluation de la sécurité du produit fini. Ne pas oublier que les gaz et liquides possèdent des propriétés pouvant causer des blessures graves ou la mort.

**SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES :****CLASSIFICATIONS HMIS :**

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	3
DANGER PHYSIQUE	0

**RACCORDS NORMALISÉS AUX É.-U. ET AU CANADA :**

**VISSÉ :** Non disponible.

**À FILETS :** Non disponible.

**RACCORD ULTRA-HAUTE INTÉGRITÉ :** Non disponible.

Utiliser les raccords CGA appropriés. **NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS.** D'autres raccords normalisés mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V-1 et V-7 ci-après.

Demandez à votre fournisseur la documentation de sécurité gratuite dont il est question dans cette FTSS et sur l'étiquette de ce produit. Pour un complément d'information sur ce produit, demandez les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221, Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151-2923, téléphone (703) 788-2700, télécopieur (703) 934-1830, site Internet : [www.cganet.com](http://www.cganet.com).

AV-1 Safe Handling and Storage of Compressed Gas  
P-14 Accident Prevention in Oxygen-Rich, Oxygen-Deficient Atmosphere  
SB-2 Oxygen-Deficient Atmospheres  
V-1 Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections  
V-7 Standard Method of Determining Cylinder Valve Outlet Connections for Industrial Gas Mixtures  
--- Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION DE CETTE FTSS**

**DATE :** 15-Oct-2016

**SERVICE :** Services de la sécurité et de l'environnement

**N° DE TÉLÉPHONE :** 905-803-1600

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci-dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur devrait (1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, (2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit et (3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et clients.

*Praxair et le Jet d'air du logo sont des marques déposées de  
Praxair Canada Inc.*

Les autres marques de commerce employées dans le présent document sont des marques de commerce ou déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs.



Praxair Canada Inc.  
1, City Centre Drive  
Bureau 1200  
Mississauga (Ontario)  
L5B 1M2